DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

21 BD ORNANO 75018 PARIS

Vos références

Numéro fiscal (C): Référence de l'avis : 01 35 463 989 444

Numéro de contrat de prélèvement : M3 75 0409235 24

19 75 5392381 02

RUM*:

FR46ZZZ005002M375040923524

Numéro de propriétaire :

118 S07962 N

Débiteur(s) légal(aux) :

75040

Numéro de rôle :

Date d'établissement : Date de mise en recouvrement :

04/09/2019 31/08/2019

221

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER

77,00€

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières

325.00 €

Acomptes mensuels versés

248.00€

Compte à débiter :

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019 31,00 € 15 OCTOBRE 2019 31,00 € 15 NOVEMBRE 2019 15,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020:

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER	2020	32,00 €	15 JUIN	2020	32,00€
17 FEVRIER	2020	32,00 €	15 JUILLET	2020	32,00 €
16 MARS	2020	32,00 €	17 AOUT	2020	32,00 €
15 AVRIL	2020	32,00 €	15 SEPTEMBRE	2020	32,00 €
15 MAI	2020	32,00 €	15 OCTOBRE	2020	32,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

🖙 Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : □ Par téléphone :

0 810 012 034* - Courrier: CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots gouv, fr

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »):

Pour obtenir des réponses plus détaillées : · Sur le paiement de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PARIS 18E GRANDES CARRIERES

61 RUE EUGENE CARRIERE - 75875 PARIS CEDEX 18

Tél: 01 40 25 42 13

Par courriel :

• Sur le montant de votre impôt : CENTRE DES IMPOTS FONCIER PARIS 1 - SECTEUR FONCIER 4EME SECTEUR 6 RUE PAGANINI - 75972 PARIS CEDEX 20

Tél: 01 53 27 45 77

"(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

épartement :	75	VILLE DE PARIS	Commune :	118	PARIS 18
--------------	----	----------------	-----------	-----	----------

	TF 2019	Commun	е	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	5	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total de
	Taux 2018	13,50	%	%	%	%	0.647	%	6,21 %	9/	Ď
	Taux 2019	13,50	%	%	%	%	0,632	%	6,21 %	0,00717 %	,
	Adresse	155 RUE	OR	DENER							
	Base ①	1529					1529		1529	1529	
es	Cotisation	206					9		95	0	310
bâties	Cotisation lissée @										
	Adresse										_
rié	Base ①										
Propriétés	Cotisation										
_	Cotisation lissée ®										
	Cotisations 2018	202					9		93		
	Cotisations 2019	206					9		95		310
	Variation	+1,98	%	%	%	%	0	%	+2,15 %	9,	6
		Commune		Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	5	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total de
	Taux 2018		%	%	%	%		%	%	9,	
es	Taux 2019		%	%	%	%		%	%	9,	6
bâtie	Bases terres Non agricoles										
non	Bases terres agricoles										
	Cotisations 2018										
ri.	Cotisations 2019										
Propriétés	Variation		%	%	%	%		%	%	9,	6
۵.	Déç	grèvement je	unes	agriculteurs (JA)		Base du forfait forestier	Majoration b terrains constructib			'assurance nts agricoles	
ase	État					-			Droit proportions	nel:	
ase	Collectivité								Droit fixe :		
	s 2019, la Ville de Pari						Frais de nes	stion (de la fiscalité direct	e locale	4.1
sionr	018 ainsi que les cotis nés dans la colonne «t										15
tisat	ion 2019. kes spéciales comprer			·	3€		Dégréveme	nt Hal	bitation principale		
la ta	xe additionnelle spéci	ale annuelle	lle-de	-France pour	3 €.		Dégrèveme	nt JA	État		
	sement net de la Ville à 197 918 564 €.	ue rans au f	onas	ue solidarite de la	region ile-de-Fra	ance	Dégrèveme	nt JA	Collectivité		
							Montant	de	votre impôt	:	32
							I				